



COMMUNICATION MUNICIPALE JUIN 2018

TERRAIN MULTISPORTS

A l'issue d'une procédure de consultation dite « Marché à Procédure Adaptée » le conseil municipal réuni en séance le 27 avril a retenu le projet simulé ci-dessous.

Cet équipement sera implanté à côté des courts de tennis et permettra la pratique de très nombreux sports. Il viendra compléter l'offre offerte au profit de nos jeunes (voire nos moins jeunes), de nos campeurs, de nos scolaires, de nos associations. Il sera mis gracieusement à disposition.

Nous espérons une mise en service avant la fin du mois de juillet.

Nous sommes bien accompagnés financièrement par la Région et le Conseil départemental.



DÉPART DE LA 2ème ÉTAPE DU TOUR DU PAYS ROANNAIS

La municipalité a répondu favorablement à la sollicitation du club cycliste Roannais, le CR4C, qui organise cette belle course composée d'équipes nationales et internationales.

Le départ aura lieu le 30 juin vers 11 H 00 face à l'hôtel de Londres, sachant qu'un autre passage, une vingtaine de minutes plus tard, (après que les coureurs soient passés par Saint Romain) verra les concurrents lutter pour une bonification, toujours sur cette même ligne de départ. Ensuite les coureurs rejoindront Juré, Saint Marcel, Champoly, Les Salles, et poursuivront leur étape vers d'autres territoires.

Il convient de signaler la participation de la CCPU à nos côtés.

Le club des cyclos prendra en charge une partie de la logistique et de l'animation à partir de 10 H 00 jusqu'à 14 H 00 (horaires indicatifs). Ainsi, une petite restauration rapide sera proposée notamment au public. La caravane du tour sera bien entendu présente. Les places de l'église, du Chêne et de Rochetaillée seront réservées à cet événement pour le déploiement des équipes, de la caravane précitée, de l'organisation ...

ÉCONOMIE

La société implantée au lieu-dit « l'usine » MON MOBILIER DESIGN devrait étendre son activité pour faire face à une demande croissante ce dont nous nous réjouissons. Ainsi, le dirigeant, Monsieur Raphaël Giraudet, a récemment acheté le tènement de Monsieur Jacques Bonche implanté face à l'étude notariale. Le bâtiment implanté sur ce site sera soit réhabilité soit démolé et reconstruit. Les acquéreurs sont encore dans l'étude et la réflexion. Quatre à cinq salariés travaillent déjà au sein de cette structure.

A noter que, dans ce secteur de la commune (les Aubarres/l'Usine), et dès lors que Monsieur Benigaud aura son atelier de peinture de serrurerie en service (août), c'est au total une soixantaine de personnes qui y travailleront.

ÉOLIEN

Le Promoteur a attaqué la décision du Préfet qui avait refusé, sur la base d'arguments étayés, l'autorisation d'exploiter des éoliennes sur les communes de Chérier et la Tuilière. L'affaire va donc être conduite devant le tribunal administratif.

Une intervention qualifiée juridiquement « d'intervention volontaire et accessoire » a été décidée par l'association « **Bien vivre en pays d'Urfé** ». Il s'agit d'œuvrer aux côtés de la propre défense du Préfet.

Face à l'aberration d'un tel projet, l'association sera loin d'être seule dans la démarche.

Ainsi REJOIGNENT L'ASSOCIATION POUR CETTE INTERVENTION JURIDIQUE :

- **Le Syndicat des eaux de la Bombarde**
- **Le Syndicat des eaux de l'Isable**
- **Le Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine**
- **La Ligue de Protection des Oiseaux**
- **La Fédération Départementale des Chasseurs de la Loire**
- **La Frapna**
- **La commune de St Priest-la-Prugne**
- **La commune de St Just-en-Chevalet**
- **Une trentaine de particuliers**

Alors que notre proximité de Lyon grâce à l'A 89, nous permet de constater une forte progression des transactions immobilières (nombreuses acquisitions durant le 1^{er} semestre 2018), alors que commerces et entreprises ouvrent ou s'agrandissent, alors que notre territoire est désormais cité loin de nos frontières, un tel projet serait catastrophique surtout lorsque l'on sait qu'il est considéré par bien des experts comme un non-sens environnemental, technique et économique.

Constater, contre ce projet, un refus du Préfet cumulé à l'opposition de toutes les institutions reconnues et ci-dessus citées montre bien à quel point nous sommes face à une ineptie.

Nous sommes aussi vigilants sur d'autres secteurs car des propriétaires Saint Jurauds ont été contactés pour un projet vers la « cabane du maquis » à Chausseterre (encore une zone sensible). Cette situation sème, là encore, le doute dans l'esprit d'éventuels acquéreurs de biens sur nos communes et chez les professionnels de l'immobilier.

Pour sauver notre identité, la biodiversité, nos ressources, notre patrimoine individuel et collectif, notre histoire et éviter que l'on passe d'un paysage remarquable et remarqué à un paysage semi-industriel, (pour rien), nous ne pouvons que vous inviter à adhérer, encore plus nombreux, à l'association en contactant M Colin à « Borgeat » (06.60.88.82.49).

GENDARMERIE

Comme toutes les gendarmeries de France, la gendarmerie de St Just-en-Chevalet va avoir à décliner sur le terrain la politique gouvernementale en matière de sécurité du quotidien.

Sur le sujet, j'ai eu à m'entretenir avec M. le sous-Préfet, le Colonel Pascal commandant le groupement de la Loire, le Commandant Douis commandant le Roannais, le Major Bassot chef de la brigade de St Just qui comprend St Germain Laval, l'Adjudant-chef Rigaud commandant St Just.

Il ressort :

- que notre gendarmerie n'est absolument pas en danger,
- qu'elle restera la gendarmerie « mère »,
- que des permanences seront organisées pour recevoir le public (a priori plusieurs matinées par semaine) et qu'un numéro d'appel local sera apposé à l'entrée en dehors de ces permanences.
- que, toujours, des gendarmes seront sur site,
- que les gendarmes seront plus présents sur le terrain et notamment sur les zones qui demandent plus de vigilance,
- que les gendarmes pourront se rendre directement chez les gens pour prendre les plaintes.

ADRESSAGE

La Poste, qui nous assiste sur le sujet, nous informe que l'adressage sera effectif en fin d'année.

En fin de mission, du personnel spécialisé vous rendra visite pour vous indiquer les quelques démarches simples que vous aurez à effectuer.

A signaler que M. le Préfet nous a accordé une subvention pour l'importante et complexe étude en cours.

ÉGLISE

Des travaux estimés à environ 7.000 euros sont à envisager sur la couverture. Il convient aussi de poursuivre les travaux d'accessibilité handicapés.

ÉCOLE

Des travaux d'électricité ont été réalisés et les travaux d'accessibilité handicapés vont continuer (cheminement depuis l'extérieur, signalétique...). Le talus bordant la cour, en long du stationnement sur rue, a fait l'objet de l'arrachage de tous les végétaux et a été replanté de sorte à le rendre plus « présentable ». L'achat de mobilier neuf est aussi programmé.

ORDURES MÉNAGERES

Nous prenons note des dysfonctionnements et craintes constatées et remontons les informations en CCPU afin d'étudier, sur l'ensemble des onze communes concernées, les solutions à éventuellement mettre en œuvre notamment au niveau des occupants ponctuels.

RADON

Les habitants des onze communes membres de la C.C.P.U. ou les propriétaires de biens bâtis sont conviés à la salle E.R.A. de Saint Just-en-Chevalet le

vendredi 22 juin 2018 à 20 H 00

pour une information relative au risque de radon (avec la participation de la CCPU, de l'association CLCV Loire, de l'ARS).

Une exposition sera présentée au public dès 19 H. Entrée libre.

Nous sommes potentiellement concernés eu égard aux caractéristiques du massif granitique sur lequel nous nous trouvons. Rassurez-vous, il est possible de se prémunir.

FLEURISSEMENT

La commune a reçu le prix *pour une première participation* dans la catégorie « zone de montagne-Commune de 1.001 à 5.000 habitants ». Ce prix a été décerné par le Conseil départemental de la Loire.

ACCUEIL DE JOUR

Une réflexion est conduite (Avenir Santé en Pays d'Urfé, C.C.P.U., commune, département, ARS...) afin d'envisager ce projet au sein de l'ex bâtiment « maison de retraite ». La partie ciblée est celle de l'ancien réfectoire en rez-de-chaussée, donnant sur le parc. Ce service permettrait aux aidants de placer, de temps en temps, les personnes dont ils ont à s'occuper au quotidien et qui souffrent de maladie de type Alzheimer. Cette prise en charge ponctuelle serait évidemment de nature à soulager les aidants. A suivre...

Au nom de l'équipe municipale,

***Le Maire,
Pascal PONCET***